



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

| | |
|--|--|
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRÉSENTÉS : 02 ABSENTS : 03</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p> | <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN, Mme Caroline BRULEY et M. Mustapha HADDOU.</p> |
|--|--|

Délibération n°29

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Eaux Pluviales - Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la Ville d'Ugine

Par délibération du conseil municipal du 5 février 2024, la commune d'Ugine a renouvelé la demande de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines auprès de la communauté d'Agglomération Arlysère, conformément à l'article L5216-5 du CGT.

Considérant que la Ville d'Ugine ne dispose pas, en son sein, de tous les corps de métier ni du matériel nécessaire pour faire réaliser certains travaux de faible dimension et notamment les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales,

Il est proposé de mettre en place une convention de prestation occasionnelle de service pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Il convient donc d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la Ville d'Ugine.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la Convention de prestation occasionnelle de services pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la Ville d'Ugine,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la Ville d'Ugine.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

